

Une voiture fonce sur un piéton sur le parking d'un hypermarché

Un homme a été projeté à plus de 10 m du véhicule qui l'a percuté devant une galerie marchande de Tours-Nord, le 24 avril. La voiture n'aurait pas freiné et la piste de la tentative de meurtre explorée.

Tours

Tue-le, tue-le ! Les appels à accélérer, rapportés par des agents de sécurité témoins de la scène, laissent entrevoir combien Hubert est un miraculé.

L'homme de 46 ans a été percuté par une voiture qui fonçait sur lui, dimanche 24 avril, vers 11 h, sur le parking d'un centre commercial de Tours-Nord. Projeté à un peu plus de 11 mètres du lieu du choc, le plaignant a été blessé légèrement aux côtes et à un genou, sauvé des roues de la Peugeot 3008 par des plots sécurisant le passage des piétons.

Une affaire de violences avec usage d'une arme - la voiture, en l'occurrence - qui aurait dû être jugée en urgence, selon la procédure de la comparution immédiate la semaine dernière. Mais les faits sont graves, qui ont conduit M^e Émilie Vinqueur à soulever la question de la compétence du tribunal correctionnel.

Plutôt qu'à des violences aggravées, le fait divers pourrait renvoyer, selon l'avocate, à une tentative de meurtre. Un crime passible de la cour d'assises. « Le conducteur a dirigé

son véhicule de façon délibérée, à vive allure, sans freiner ni chercher à modifier sa trajectoire pour éviter mon client », a-t-elle pu plaider, arrachant de la présidente du tribunal un renvoi à parquet « à mieux se pourvoir ».

« Des différends ? C'est la première fois qu'ils se voyaient »

Une information judiciaire a été ouverte dans la foulée de l'audience, confiée à un juge d'instruction. Il devra déterminer si l'intention de l'automobiliste (1), compagnon de la sœur de la victime, âgé de 42 ans et originaire de Château-Renault, était de donner la mort ou non.

Car l'accident, survenu à une vitesse estimée par les policiers à près de 25 km/h, n'est autre que la conclusion d'une succession d'ancrages familiaux, dont les premiers gestes sont décrits plus tôt dans la matinée à l'intérieur du centre commercial.

Une claque ou un coup de poing ont-ils été assésés



La scène s'est déroulée sur le parking d'un centre commercial de Tours-Nord, le 24 avril, vers 11 h. (Photo NR, Alexandre Métivier)

comme certaines sources semblent le suggérer ? Aucune réponse ne permet, pour le moment, de trancher la question. Une certitude : les retrouvailles, entre le frère - la victime -, sa sœur et son compagnon, ont été « houleuses », d'après le terme repris de chaque côté de la barre. La trace, ici, d'un différend ancien. « Des différends ? Mon

client n'en avait pas avec la victime pour la bonne raison qu'ils ne se connaissaient pas et que c'est la première fois qu'ils se voyaient », tient à préciser M^e Maëva Saglio, en défense. Il paraît peu probable que le dossier soit soumis un jour à un jury populaire, au regard notamment de l'incapacité totale de travail fixée à six jours. Quant au mis en cause, alors

que la question d'un maintien en détention ou d'un placement sous contrôle judiciaire aurait dû se poser, il est actuellement libre, confirme Grégoire Dulin, procureur de la République de Tours.

Julien Coquet et Pascal Landré

(1) Le prévenu conduisait malgré une suspension du permis de conduire.

Accusé de viols, l'abbé Tartu « conteste en bloc »

Indre-et-Loire

Des déclarations très maladroites qui ont pu donner l'impression qu'il reconnaissait des infractions pénales qu'il aurait commises. Ce n'est manifestement pas le cas !

Changement de stratégie de défense pour l'abbé Tartu, accusé de viols et d'agressions sexuelles par d'anciens Petits chanteurs de Touraine. Hier soir, son avocat, M^e Pascal Rouiller, a décidé d'une « mise au point » par un communiqué diffusé aux rédactions d'Indre-et-Loire. Un choix dans le calendrier qui interpelle, alors que le sujet avait fini par retomber dans la discrétion.

« Lever tout malentendu »
« Le silence est difficile à entendre dans ces situations-là », répond M^e Rouiller, dont le client s'est laissé, selon lui, « le



Le 20 mars, une messe dédiée aux victimes d'agressions sexuelles s'était tenue à la cathédrale Saint-Gatien de Tours.

(Photo archives NR, Julien Pruvost)

temps de la réflexion » avant de livrer ses vérités.

« Pour lever tout malentendu, je conteste les accusations portées contre moi. Mes propos repris dans les médias ne peuvent être

interprétés comme des aveux », écrit l'homme d'Église. Une version difficile à comprendre alors que ses prises de position, en décembre 2021 notamment, semblaient, après des dénégations

formelles dans les colonnes de La Nouvelle République, souffler un début de repentance.

« Ce que disent les chanteurs, je suppose qu'ils ont de bonnes raisons pour le dire, avait-il répondu devant la caméra de nos confrères de TV Tours-Val de Loire. Si je les ai blessés, je leur en demande pardon. »

Confronté à ces propos, l'avocat y voit un « homme déchiré entre l'empathie et sa propre responsabilité, pas sa faute », rappelant à l'occasion la « contestation en bloc des sept discours tenus par ceux qui se plaignent de gestes à caractère sexuel délibéré ».

Dans les faits, au moins neuf plaintes ont été déposées à l'encontre de l'abbé Tartu. La première était parvenue aux services compétents en 2006. D'où la question de la prescription. « Que les faits soient prescrits ou non cela ne change rien, balayait-il. C'est une question de vérité. »

J. Co.

la phrase

« L'alcool n'est pas seulement votre problème, c'est aussi celui de la société. »

Les mots de Christine Blancher, présidente du tribunal, s'adressent à Jean-Michel, mis en cause pour agression sexuelle, mardi 3 mai. L'homme reconnaît avoir touché le sexe d'un jeune homme à travers ses vêtements en pleine rue, à Preuilly-sur-Claise, le 8 septembre 2021. Les bras tremblants, le visage gonflé, le quadragénaire montre les signes d'une addiction à l'alcool, dont il n'arrive pas à se soigner. Au moment des faits, il avait bu. Condamné à six mois de prison avec sursis probatoire, le tribunal lui impose de suivre des soins : « Ce que nous voulons, c'est un résultat », lui indique la présidente, en prévenant : « Le tribunal ne veut pas qu'il y ait une autre victime. »

sur twitter

> Enquêtes, impressions d'audience, accidents... Tous les jours, retrouvez l'actualité des faits divers et de la justice en Indre-et-Loire en un clic sur le compte @faitsdivers37.

Incendie en deux temps dans une maison

Amboise

Incendie en deux temps, dans la nuit de jeudi à vendredi,

à Amboise. Les pompiers ont d'abord été alertés pour un feu de compteur électrique dans une habitation vétuste de la rue François-Clouet, vers 3 h 40. In-

toxiquée par les fumées, l'occupante a été conduite au Centre hospitalier intercommunal d'Amboise - Château-Renault. Elle s'y trouvait encore lorsque

les pompiers sont revenus dans la nuit. Le feu avait repris, ravageant cette fois l'intérieur de cette maison se trouvant dans un état proche du délabrement.